

Violences et mouvement social : le jeu coupable du gouvernement

le 16/06/2016

Ainsi que l'a expliqué hier après-midi Marine Le Pen et comme l'a rapporté l'AFP, il faut préférer le maintien de l'ordre à l'interdiction des manifestations.

- **Des violences récupérées à des fins politiques :**

Les violences qui ont émaillé la dernière manifestation parisienne contre la loi Travail ont atteint un degré et une intensité rares, affectant notamment l'hôpital Necker, spécialisé dans les soins aux enfants malades.

Ces violences sont le fait de groupes d'extrêmes gauches prétendument « antifas », dont les méthodes sont en tout point celles d'authentiques fascistes. Sans réserve, ces violences doivent être condamnées et leurs auteurs poursuivis et sévèrement condamnés en justice.

Cependant, le gouvernement a une responsabilité directe dans l'émergence de ce climat délétère. **Depuis des années, le Front National appelle en effet à la dissolution de ces groupes ultra-violents identifiés, connus des services de police, qui pourrissent la vie démocratique de notre pays en perturbant des manifestations de rue ou des événements de toutes sortes (syndicaux comme politiques).** Depuis des années, le gouvernement socialiste se refuse à agir.

Il semble au fond que ces groupes lui soient bien utiles : ils permettent d'intimider les opposants (Front National en tête, dont les meetings sont régulièrement perturbés et les permanences parfois attaquées) ou sont un facteur de pourrissement des différents mouvements sociaux, légitimement remontés contre la politique ultra-libérale d'inspiration européenne de l'exécutif.

En l'espèce, l'utilisation des violences pour diaboliser le mouvement social contre la loi El Khomri ne fait aucun doute.

Depuis le début de la mobilisation légitime contre la loi Travail, ces violences, ponctuées d'agressions écoeurantes contre les forces de police, font l'objet d'une instrumentalisation systématique par le pouvoir pour masquer les débats de fond et ainsi détourner l'attention de l'opinion publique.

Les violences extrêmes de la dernière manifestation parisienne en sont l'illustration. En plein état d'urgence, alors que l'intégralité des manifestations avaient déjà été émaillées de violences, un groupe compact et hyper-actif de plusieurs centaines de personnes a pu se réunir, sans être préalablement inquiétées, pour commettre leurs méfaits.

Or ce n'est pas à un syndicat ou à un service d'ordre privée d'assurer la sécurité d'une manifestation publique en dehors des cortèges, mais bien à l'État.

- **Les libertés publiques menacées :**

En réaction aux violences qu'il a laissées se développer, le gouvernement menace rien de moins d'interdire les manifestations à venir.

Cette intention du gouvernement est une double démission : démission devant les violences qu'il se refuse à endiguer, soit par volonté soit par incapacité ; démission en termes de libertés publiques, lesquelles seraient ainsi gravement menacées.

Interdire les manifestations, contre une loi sur laquelle le gouvernement est de surcroît passé en force à l'Assemblée nationale avec le 49-3, c'est la porte ouverte à toutes les dérives.

A l'approche de l'élection présidentielle, qu'est-ce qui empêcherait le gouvernement, au nom de la « sécurité des biens et des personnes », de faire interdire des meetings politiques, des événements de toute nature, dès lors que des groupes d'extrême-gauche ultra-violents viendraient les perturber, casser et agresser ?

- **Conclusion :**

La mobilisation populaire contre la loi Travail, condensé scandaleux de recommandations européennes qui précarisera les salariés et défavorisera les TPE/PME face aux grosses entreprises, est l'affaire des syndicats et de chaque individu qui fait le choix, librement, de s'y joindre, par la manifestation, la grève ou tout autre moyen légal. La sécurité, en toute circonstance, est elle l'affaire du gouvernement.

Ce dernier ne saurait se soustraire à cette obligation morale et juridique du droit de tous à la sécurité et tenter par là de réduire les libertés publiques et politiques.

Marine Le Pen s'est donc logiquement opposée à l'interdiction des manifestations, rappelant le gouvernement à ses responsabilités en matière de maintien de l'ordre public.

Auteur : Joffrey Bollée